



**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



12009930

DEPOSE AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

le

30-12-2011

Greffe

Pour le Greffier,

N° d'entreprise : 0402 532 380

Dénomination

(en entier) : **" BRICOMAT SOMBREFFE "**

Forme juridique : Société anonyme

Siège : Chaussée de Gembloux, 31 - Sombreffe (5140-Tongrinne)

**Objet de l'acte : TRANSFORMATION DES ACTIONS AU PORTEUR EN ACTIONS
NOMINATIVES**

Extrait d'un procès-verbal dressé par Maître Patrick BIOUL, notaire associé à Gembloux, le 28 décembre 2011, en cours d'enregistrement.

PREMIERE RESOLUTION – TRANSFORMATION DES ACTIONS

L'assemblée a décidé de transformer les neuf cents (900) actions au porteur existantes en neuf cents (900) actions nominatives.

Elles ont fait l'objet le 28/12/2011 d'une inscription dans le registre des actions nominatives, au nom de l'actionnaire, sur production des titres au porteur dont il dispose.

DEUXIEME RESOLUTION – MODIFICATIONS STATUTAIRES

L'assemblée a approuvé, article par article, les modifications statutaires suivantes :

Article 7 : pour le remplacer par le texte suivant :

« Les actions sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire peut prendre connaissance. »

Article 23 : pour remplacer les deux premiers alinéas par le texte suivant :

« Le conseil d'administration peut exiger que les propriétaires d'actions nominatives l'informent, par écrit (lettre ou procuration), trois jours au moins avant l'assemblée, de leur intention d'assister à l'assemblée et indiquent le nombre de titres pour lesquels ils entendent prendre part au vote. »

Il en sera tenu compte lors de la coordination des statuts.

TROISIEME RESOLUTION – POUVOIRS

L'assemblée a conféré tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment pour annuler les titres au porteur existants.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Ilse BANMEYERL, notaire associée à Gembloux.

Déposés en même temps :

- expédition du procès-verbal;
- statuts coordonnés.



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/01/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature